



**CFDT-Culture Section RMN**  
**254/256 rue de Bercy**  
**75012 Paris**  
**Tél. : 01 43 46 52 11**  
**[cfdt@rmn.fr](mailto:cfdt@rmn.fr)**

La CFDT a été reçue le mardi 5 octobre par Monsieur Jean-Paul Cluzel, Président du Conseil d'administration de la RMN, dans le cadre des rencontres que ce dernier souhaite avoir avec les organisations syndicales. Monsieur Jean-Christophe Debande, Directeur des ressources humaines, était également présent.

Monsieur Cluzel nous a fait part de l'état d'avancement du projet de décret qui portera création du nouvel établissement issu de la fusion de la RMN et de l'établissement du Grand Palais et les étapes qui devraient mener à la création effective du nouvel établissement en janvier 2011.

Le projet de décret a déjà été approuvé au Cabinet et doit prochainement être présenté en réunion interministérielle.

Monsieur Cluzel nous a confirmé :

- que le rapprochement se ferait sous forme d'une fusion/absorption,
- qu'en conséquence, la personnalité morale de la RMN serait maintenue,
- que les instances seraient maintenues. Le renouvellement des représentants des salariés au Conseil d'administration devrait néanmoins s'imposer, pour s'ajuster à la nouvelle organisation de cette instance.
- sa volonté de renforcer les missions culturelles de la RMN, notamment en étoffant le pôle scientifique.

Il nous a présenté l'organisation envisagée pour la Direction du nouvel établissement et son Conseil d'administration qui comportera 15 membres. Le Président du Conseil d'administration sera un Président exécutif, assisté d'un Directeur général délégué.

Le décret prévoit la présence d'un Conseil d'orientation stratégique.

La CFDT a évoqué :

- le positionnement de l'agence photo, dont Monsieur Cluzel nous a dit vouloir renforcer le rôle agrégateur par la gestion des fonds photographiques patrimoniaux,
- les relations du nouvel établissement avec les EPA et les SCN,
- les craintes soulevées parmi les salariés quant à l'éventuelle filialisation des activités commerciales,
- l'engagement de l'Etat relatif aux subventions accordées jusqu'à présent à la RMN,
- la manière dont seraient éventuellement discutés certains aspects des accords collectifs.

et rappelé son souhait de voir se rétablir dans notre établissement, un dialogue social de qualité.

.....

A l'occasion de cette rencontre, nous avons rappelé notre position exprimée dans la déclaration ci-dessous :

La CFDT attend avec grand intérêt la publication du décret ministériel portant création du nouvel établissement.

A cette occasion la CFDT :

- portera une attention toute particulière à la préservation des compétences et des savoirs de l'ensemble des personnels au sein du nouvel établissement : commercial – édition – agence photo – médiation culturelle mais aussi le département des acquisitions.

- souhaite que la volonté de redynamiser et assainir les relations entre le nouvel établissement et les EPA devienne une réalité par la prise en compte des évolutions à venir : le création du musée de l'histoire de France et son réseau. En effet, si les mauvaises relations pèsent sur le fonctionnement des services dans les EPA, elles épuisent aussi les salariés – les employés comme les cadres,
- espère que l'ambition affichée de modernisation ne rimera pas avec régression sociale,

La CFDT :

- prend acte de la décision de ne pas remettre en cause dans un premier temps les accords d'entreprise ce qui devrait permettre de mettre en œuvre le dialogue social de qualité que nous appelons de nos vœux,
- prend note de votre décision de laisser les élus poursuivre l'exercice de leur mandat jusqu'à leur terme de nouvelles élections professionnelles qui seraient le prétexte à toutes les surenchères et à des blocages malvenus en cette période,
- souhaite de ce fait que la Direction du nouvel établissement rétablisse des relations convenables et respectueuses avec l'ensemble des organisations représentatives du personnel.